58 ème Croisière Bleue

Notice to Competitors

Number: 04

Avenant n°2 IC : Places de port à Calvi

Source: Race Committee
Venue: Antibes
Published: 2024-05-08 09:41

Notice:

Remplacement de l'article 14.7 des IC :

"La place attribuée à Calvi sera communiquée avant le départ de la régate. Il est demandé à chaque bateau de respecter scrupuleusement l’emplacement qui lui aura été donné [DP]."

Par

"La place attribuée à Calvi sera communiquée à l'arrivée à Calvi par l'équipe Portuaire de la SRA sur le canal 08. Il est demandé à chaque bateau de respecter scrupuleusement l’emplacement qui lui aura été donné [DP]."

Le CC